

ACTION DES JEUNES POUR LE BIEN-ETRE SOCIAL

"AJBS-ONG D(H)/ASBL"



Tél. (+243) 99 85 88 315 – 853505479 - 814359143

E – Mails: ajbs.defender@gmail.com, ajbs.hrd@yahoo.com, site web: www.ajbs-hrd.org

N° compte bancaire : Raw Bank : 05100-05181-00977234001-43

Personnalité Juridique : Arrêté Ministériel n°389/CAB/MIN/J&DH/2010 du 11 aout 2010

N/Réf.: 050/AJBS/BC/MGL/RNM/2026

Transmis copie pour information à :

- ➔ Excellence Monsieur le Gouverneur de Province ;
 - ➔ Monsieur le Ministre Provincial de l'Intérieur et Sécurité ;
 - ➔ Monsieur le Ministre Provincial de la Justice et Droits Humains ;
 - ➔ Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel
 - ➔ Monsieur le Coordonnateur Provincial de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.
- Tous à Lisala/Mongala.**
- ➔ Monsieur l'Administrateur du Territoire de Bongandanga à **Bongandanga**.
 - ➔ Monsieur le Chef de Secteur de Boso Simba à **Boso Simba**.

**A Monsieur le Procureur de la République
près le Tribunal de Grande Instance
à Lisala/Mongala.**

Concerne: **Arrestation arbitraire, extorsion, violation
de domicile, coups et blessures volontaires.**

Monsieur le Procureur de la République,

L'Action des Jeunes pour le Bien-être Social, « AJBS » en sigle, une ONG sentinelle des droits humains, dénonce avec la plus grande fermeté les actes d'abus d'autorité, d'intimidation et de traitements inhumains perpétrés à BOSO SIMBA par certains éléments des FARDC et de la Police, sous instruction du Chef de Secteur.

Siège social : 06, avenue Aérodrome (Réf. : Derrière Motel N'Sele, ville de Lisala/Mongala)

Coordinations : KISANGANI, BUNIA, GOMA, DUNGU

République Démocratique du Congo

À la suite du vol dont a été victime Marie Yollande EBITI au marché de BOSO SIMBA, secteur du même territoire de Bongandanga un suspect a été retrouvé puis arrêté. Cependant, après qu'un commandant de police aurait été atteint par une pierre lancée par une foule agitée lors du transfert du suspect, une opération punitive a été menée dans la nuit du mercredi 18 mai 2026 au domicile du CT Jean Marie EBITI.

Des hommes armés ont procédé à une descente brutale : portes cassées, biens endommagés, familles traumatisées et plusieurs membres de la famille arrêtés dans des conditions humiliantes et dégradantes, notamment des jeunes filles emmenées ligotées en pleine nuit aux environs de 01h du matin selon nos sources.

L'AJBS rappelle que, lorsqu'une infraction est commise, elle doit être poursuivie dans le strict respect des procédures judiciaires établies par la loi. Il est inacceptable qu'une autorité administrative non assermentée se permette de délivrer des mandats de perquisition ou d'ordonner des arrestations arbitraires en dehors de tout cadre légal ; *et pourtant, c'est le procureur qui est la seule personne à délivrer le mandat de perquisition.*

Nous demandons au Procureur de la République de se saisir urgemment de ce dossier et de convoquer le Chef de Secteur Ad intérim concerné afin qu'il réponde de ses actes. Ces faits apparaissent d'autant plus graves qu'ils ne seraient pas isolés, ce dernier ayant déjà été cité dans des arrestations arbitraires antérieures, notamment celle du Président de la Société Civile du secteur de Boso-Simba.

L'AJBS condamne ces pratiques contraires aux droits humains, à la dignité de la personne et aux principes de l'État de droit. La population de BOSO SIMBA mérite protection, justice et respect de sa dignité.

Fait à Lisala, le 25 mai 2026

Pour ONG – AJBS
Roger NZUMBU MOSENGE
Président National

